

CHARTRE DE VISITE DES PATIENTS DURANT LA PERIODE DE COVID-19 (à signer par le patient à son entrée et à présenter au médecin)

Je, soussigné(e)....., m'engage à :

Respecter les règles d'organisation mise en place par l'établissement, à savoir :

- Présentation par tout visiteur du pass sanitaire à l'accueil de l'établissement et lors d'éventuels contrôles pendant la visite.
En cas de non-présentation du pass sanitaire, le visiteur sera invité à quitter immédiatement l'établissement.
- La durée de visite est de 45 min. et doit être strictement respectée.
- Les visites sont limitées à 2 personnes maximum dont au maximum un enfant de plus de 11 ans.
- Les visites ont lieu en extérieur.

Respecter les mesures de sécurité de la visite :

- Les gestes barrières et mesures de distanciation physique (distance minimale d'1,50 m avec toute personne)

Respecter, lors de l'arrivée, la mise en place de mesures barrières *a minima* :

- Le lavage des mains ou l'utilisation de solutions hydro-alcooliques (SHA)
- Le port d'un masque aux normes AFNOR

J'ai pris connaissance du fait que ces mesures pourront être renforcées et qu'en cas de transgression des règles de sécurité et des gestes barrières, les visites seront suspendues.

Fait à Chabanière, le

Signature :